CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E85549** **VALABLE JUSQU'AU** **18/12/2026**

ÉDITÉ LE 20/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2004

Raison sociale : AGNAN RICHARD

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 01/10/2024

Capital : 0

9 LE TAILLIS DU PAYS
37340 CLERE-LES-PINS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS

Siret : 478 578 883 00017

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 223112

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 77376926

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 77376926

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone :

Fax : 02 47 40 93 20

Portable : 06 18 94 60 07

Responsabilité légale :
AGNAN RICHARD CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet : http://www.afp.couverture.com

E-mail : richard.agnan@wanadoo.fr

Effectif moyen : 22 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 993 698 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	22	19/12/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante)		19/12/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		19/12/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)		19/12/2024
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/01/2026 15:03

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E85549** **VALABLE JUSQU'AU** **18/12/2026**

ÉDITÉ LE **20/01/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2004
Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 01/10/2024
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS

Siret : **478 578 883 00017**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 223112
Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 77376926
Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 77376926
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **AGNAN RICHARD**

9 LE TAILLIS DU PAYS
37340 CLERE LES PINS

Téléphone : **Fax :** 02 47 40 93 20
Portable : 06 18 94 60 07

Site Internet : http://www.afp.couverture.com
E-mail : richard.agnan@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
AGNAN RICHARD CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 22 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	19/12/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	19/12/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	19/12/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	19/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	06/02/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	06/02/2025
o Isolation des combles perdus	06/02/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/01/2026 15:03

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.